

FICHE DE POSTE

Développement de la pratique Sportive pour les Personnes en situation de Handicap mental, psychique ou avec des TSA

ORGANISATION			
Environnement du poste	Comité Départemental du Sport Adapté des Pyrénées Orientales (CDSA 66)		
Implantation du poste	Perpignan 66	Modulation du temps de travail	Du Lundi au Vendredi, soirées et week-ends possibles
Qualification	Licence STAPS APA minimum ou BPJEPS APT / CSAIPSH, -26 ans DISPOSITIF: 1 JEUNE 1 SOLUTION	Statut	CDD 12 mois Temps Plein (35 heures)
		Groupe CCNS	4
Supérieur hiérarchique	Présidente du Comité Départemental Sport Adapté 66		

MISSION GENERALE

La mission du Comité Départemental Sport Adapté 66 est de promouvoir, favoriser et développer la pratique des Activités Physiques et Sportives Adaptées à destination des personnes en situation de handicap mental ou psychique et/ou présentant des TSA sur le département des Pyrénées Orientales.

En étroite collaboration avec la salariée déjà en poste, les élus du comité directeur et sous l'autorité du président du CDSA 66, le salarié participe et contribue à la mise en œuvre du plan de développement du CDSA 66.

ACTIVITE PRINCIPALE

1. Participer à la mise en œuvre du Calendrier Sportif du CDSA 66 :

- Assurer l'interface physique des rencontres inscrites au calendrier
- Concevoir et assurer l'organisation des rencontres du calendrier sportif portées uniquement par le CDSA 66
- Déployer, encadrer et développer le programme Activités Motrices sur le département
- Assurer la mise en œuvre de projets autour des dispositifs : « aisance aquatique », « j'apprends à nager » et « Savoir Rouler à Vélo »

2. Mettre en œuvre et encadrer les projets du CDSA 66 :

- Assurer la mise en œuvre et la promotion du Sport Adapté sur le département
- Organisation d'une journée départementale promotionnelle
- Faire le suivi et coordonner les projets sportifs du CDSA 66

3- Accompagner le département dans son développement :

- Orienter et accompagner les sportifs et leurs familles en recherche d'une pratique sportive régulière
- Orienter et accompagner les clubs du département à la conception et à la mise en œuvre de projets Sport et Handicap

4- Participation à la vie du Comité:

- Rendre compte de ses activités et produire les bilans et outils d'évaluation requis
- Contribuer à l'élaboration des rapports d'activité et financiers

- Participer aux tâches administratives inerrantes à la vie du CDSA 66
- Participer à l'entretien des locaux et du matériel du comité

Les missions confiées au salarié sont susceptibles d'évoluer en fonction des compétences, du développement et de la structuration du CDSA 66

COMPETENCES REQUISES				
Les connaissances	Caractéristiques des personnes en situation de handicap mental,			
	psychique et/ou présentant des TSA			
	 Mouvement associatif sportif fédéral, règlementation, milieu médico- 			
	social			
	 Promotion de la santé par les activités physiques et sportives adaptées 			
Les « savoir-agir »	 Savoir repérer, identifier et analyser des besoins 			
	 Concevoir des séances d'APSA toutes disciplines confondues. 			
	 Encadrer en toute sécurité un groupe de personnes (enfants et adultes) en situation de handicap 			
	Positionner le sportif au cœur de son accompagnement et de sa			
	réflexion afin de favoriser son autonomie.			
	 Appliquer la réglementation du Sport en lien avec les spécificités de 			
	notre public			
	Utiliser les outils de la bureautique, de l'information et de la			
	communication : Word, Excel, Powerpoint, logiciel de messagerie,			
	navigateur internet, CANVA,			
	 Avoir des capacités rédactionnelles et de synthèse 			
	 Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'un projet et gérer 			
	son budget			
	 Valoriser, consolider et développer un réseau de partenaires 			
	Evolution du poste :			
	 Animer des temps collectifs, fédérer autour de projets communs 			
	 Encadrer des sessions de sensibilisation sport, handicap, inclusion 			
	sociale			
	 Concevoir, animer et mette en œuvre des projets Sport et Handicap. 			
Dimensions comportementales	Avoir le sens des valeurs associatives et des relations humaines			
	 Avoir le sens de la rigueur, être organisé et méthodique 			
	 Savoir travailler en autonomie et avoir l'esprit d'équipe 			
	Etre dynamique et force de proposition			
	 Posséder des capacités d'adaptation 			
	Savoir communiquer et interagir, instaurer et entretenir une relation			
	de confiance			

CONDITIONS D'EXERCICE

- L'activité s'exerce au sein du CDSA 66, depuis les locaux de la Maison des Sports située rue René Duguay Trouin 66000 Perpignan. Elle se déploie sur l'ensemble du département des Pyrénées Orientales
- Des déplacements régionaux et nationaux occasionnels sont à prévoir dans l'exercice de la fonction
- Etre titulaire du permis B et véhiculé
- Mobilisation pendant les week-ends et jours fériés selon l'organisation des manifestations et des réunions
- Emploi du temps défini mais modulable en fonction de la programmation du CDSA 66